
**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal
du 20 janvier 2022
9 h 30**

**Séance tenue le jeudi 20 janvier 2022
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Puzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Benoit Dorais.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT AU BUDGET 2022 AFIN DE CRÉER UN POSTE BUDGÉTAIRE CRÉDITS POUR DÉPENSES CONTINGENTES COVID-19 ET Y ALLOUER UNE SOMME DE 25 M\$ DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, M. AREF SALEM, DE LA CONSEILLÈRE STEPHANIE VALENZUELA ET DU CONSEILLER BENOIT LANGEVIN AU POINT 30.01

Mme Catherine Clément-Talbot.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité sur ce territoire non-cédé. »

Mme Martine Musau Muele, présidente du conseil municipal, a le plaisir d'ouvrir cette assemblée extraordinaire du conseil municipal. Elle demande une minute de silence afin de se recueillir sur les événements heureux et malheureux survenus au cours des dernières semaines.

Puis, la présidente du conseil remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement et souhaite à toutes et tous un bon conseil municipal.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente du conseil fait la lecture de 26 questions. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|---|---|
| Marion Weinspach | M. Robert Beaudry (Mme Sophie Mauzerolle) | L'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve s'est engagé à préserver l'intégralité du Boisé Steinberg, or le boisé ne peut être préservé si le boulevard Assomption le traverse. Quelles sommes sont allouées à la préservation du boisé Steinberg ? Quel budget est prévu pour corriger le tracé initial de l'Assomption ? |
| Geneviève Pratte | Mme Dominique Ollivier (Mme Sophie Mauzerolle) | Comment la ville compte aller de l'avant avec plusieurs projets néfastes dont la destruction du Boisé Steinberg, afin de desservir une entreprise, considération la crise environnementale sans précédent, ainsi qu'un grand mouvement citoyen s'y opposant, dans un des quartiers ayant l'un des plus grands déficits d'espaces verts (MHM)? |
| Leah Sarah Peer | M. Pierre Lessard-Blais | Comme fondatrice de l'organisme Peer Med qui lutte pour une pratique de médecine avec plus d'humanisme et d'inclusion, je vous implore d'agir concernant le dossier du 6545 Michel Bouvier. L'injustice de mobilité réduite est peu abordée dans la communauté médicale et c'est primordial que le tout soit adressé au plus vite partout à Mtl. Comme Maire d'MHM, vous avez le pouvoir de proposer un projet de règlement innovateur et pionnier pour changer le bien être des personnes handicapées vivant avec un dilemme de stationnement dans Mtl+votre arrondissement. Je suis perplexe pourquoi vous n'avez pas demandé un conseil d'arrondissement extraordinaire pour voter POUR ce projet? C'est inhumain que les personnes à mobilité réduite qui ont un stationnement handicapé devant leur domicile sont obligés de lutter entre eux pour le même espace. La vie est déjà assez difficile pour un individu handicapé, surtout l'hiver, aider vos citoyens sans des impasses qui méprisent la jouissance paisible d'MHM. |
| Anaïs Houde | M. Robert Beaudry (Mme Sophie Mauzerolle) | Concernant le financement du prolongement du boulevards Assomption et l'avenue Souigny, Considérant la destruction de milieux naturels requis pour ce projet, quelles mesures de mitigation, compensation seront mises en place pour atténuer les nuisances que généreront le |

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|-----------------------|--|---|
| Noémie Delisle | Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle) | passage de milliers de camions chaque jour? Quelle part du budget est prévue pour la mise en place de ces mesures? Bonjour Mme Plante, une importante mobilisation citoyenne s'oppose à l'investissement de 108,8M\$ pour le prolongement des boulevards Assomption et Souigny dans MHM. Le Conseil municipal prendra-t-il en compte cette opposition au projet dans ses recommandations ? |
| Rob Gordon | Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic) | Avec cette première tempête De l'hiver vient le premier gros déneigement. Je pense surtout aux trottoirs. Pour qu'on m'abîme, faut qu'je tombe. Je sais les hivers, je sais le froid. Mais que fait la Ville pour améliorer son déneigement cette année? Aussi: certains endroits ont commencé à charge mardi matin, d'autres mardi soir. Je voudrais apprendre jour après jour mais qui commande pour ces chargements. Merci. |
| Marc Poulin | Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt) | Lors de la dernière campagne électorale, Projet Montréal, M Tomlinson et vous-même vous êtes vanté d'avoir ramené l'harmonie dans les relations inter-communautaires à Outremont. Par ailleurs, alors que la COVID fait des ravages dans notre communauté, que nos hôpitaux sont en péril et qu'il est demandé à tous de faire des sacrifices pour limiter nos contacts, on apprend que les écoles de la communauté hassidiques,tout comme les synagogues, ont continué d'être des lieux de rassemblement. Mme Plante, pouvez-vous nous indiquer si, selon vous, ces comportements sont compatibles avec la vision du mieux vivre ensemble version Projet Montréal de la dernière campagne électorale.? |
| Elisabeth van Zutphen | Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) | Bonjour Madame La Mairesse, je m'inquiète beaucoup pour le parc canin d'Outremont. Le parc est le plus beau parc canin et parmi les plus grand à Montréal. Dans une période où le nombre de propriétaires de chien augmente il me semble dangereux pour la santé mentale des chiens, de sacrifier ce parc au développement immobilier et à la circulation. Il est indispensable pour un chien de pouvoir courir en liberté avec ses congénères, de surcroit dans un lieu qui est intéressant pour lui. Un carré de pelouse sans arbres ni buissons n'a pas d'intérêt. Mon chien et moi ont trouvé dans le parc canin d'Outremont de nombreux amis à 2 et 4 pattes, ainsi que de précieux conseils sur l'éducation canine. C'est un lieu de cohésion sociale important dans le quartier. Et je ne vous parle même pas de l'espace vert, avec des dizaines d'arbres à maturité. Je vous invite à visiter ce parc pour vous faire une idée de l'importance de ce lieu d vie. De le supprimer serait une catastrophe. |
| Pierre Cousineau | Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois) | Le documentaire « Québec, terre d'asphalte », a montré que des terres agricoles de la |

région métropolitaine ont été achetées pour les convertir en cimetières pour des gens qui habitent, entre autre, à Montréal. Dans le but de préserver ces terres pour la sécurité **SUITE** - alimentaire des générations futures et de favoriser la proximité, les facteurs d'implantation résidentielle durable de ses habitants, et l'accès par le transport en commun pour toute personne désirant s'y rendre, j'aimerais savoir si la Ville de Montréal pourrait permettre que quelques hectares du Grand parc de l'Ouest ou des terrains de golf désaffectés soient utilisés pour y aménager des cimetières pour les gens de différentes confessions religieuses, comme la Ville l'avait fait au 19^e siècle sur le Mont Royal pour les confessions catholique, protestante et juive ?

Tanya-Michelle
Contente

Pierre Lessard-Blais

Bonne année, le 17 janvier, j'ai eu un 2^{ème} appel avec votre attachée politique, remerciez-la. Qu'allez-vous faire avec les changements de règlement que je vous ai repropoés: 1) annoter le # de la vignette d'handicapé sur les deux poteaux de stationnement placés devant un domicile uniquement à l'usage du demandeur qui y réside, car c'est cette personne qui a subi une évaluation médicale pour l'attribution du tout. N'importe qui avec une vignette d'handicapé ne devrait pas pouvoir se stationner dans un espace devant le domicile d'une autre personne handicapée, surtout quand l'autre voisin est convenablement handicapé et peut se garer dans son garage/driveway 2) imposer des permis aux résidents qui se stationnent dans la rue avec des coûts plus élevés pour la 2^{ème} auto, si jamais ils refusent de se stationner dans leur garage/driveway enlevant des espaces aux locataires qui ne devraient pas être assujettis à ce manque de vivre-ensemble inclusif pour des handicapées, surtout l'hiver.

Martin Panneton

Mme Valérie Plante
(Mme Caroline Bourgeois)

Lors de la campagne électorale de cet automne, Mme Plante s'est présenté pour l'inauguration de la piscine Henri-Bourassa dans Montréal-Nord. Lors de son allocution, une journaliste présente a demandé à Mme Plante un suivi sur le projet du Centre Sportif de Montréal-Nord. La réponse de Mme Plante a été claire. Le projet de centre sportif de Montréal-Nord est sur le haut de la liste de Projet Montréal.

En ce début janvier, où est rendu le projet ? Notre arrondissement et notre club de natation attendent impatiemment ce projet depuis fort longtemps. Merci de votre réponse.

Tatjana Fuhr

Responsable du dossier
(M. Robert Beaudry)

Avez-vous tenu compte de l'impact de la fermeture du parc Mali dans la nouvelle réalité du quartier?

Le nombre de chiens a augmenté considérablement depuis l'arrivée de la pandémie. Ceci est une réalité pour les prochaines 12 à 15 ans, durée de vie moyenne de nos animaux post pandémie tout simplement. Le parc Canin Mali est l'endroit parfait en taille et caractéristique pour répondre aux besoins de la communauté actuelle et à venir. Conserver le parc Mali a permis à la communauté de passer à travers

| | | |
|-------------------|--|--|
| | | <p>les crises sanitaires, nous a permis d'avoir l'hygiène mentale dans une réalité de confinement. Nos animaux de compagnie peuvent COURIR EN LIBERTÉ et libérer SUITE - l'énergie accumulée qu'on leur transmet et continuer à servir de canalisateur dans cette réalité de télétravail installée. On a pu avoir des animaux calmes, épanouis et des familles heureuses dans une triste réalité de pandémie.</p> |
| Patrick Pelletier | M. Jérôme Normand (Mme Marie-Andrée Mauger) | <p>Monsieur Normand, pendant un débat public, juste avant l'élection, vous avez dit que vous étiez fier d'avoir siégé sur la Commission qui a appuyé l'adoption d'un règlement plus sévère sur la distribution des circulaires, et qui, en attendant, a unanimement insisté pour faire respecter le règlement.</p> <p>Or, un grand nombre de plaintes ont été soumises par le public à votre arrondissement, et rien n'a encore été fait pour corriger la situation, comme par exemple assujettir la distribution à l'obtention d'un permis, et refuser ce permis aux contrevenants.</p> <p>Je ne parle d'interdire les circulaires ni de nuire aux journaux locaux, mais simplement d'appliquer les règles qui sont présentement en vigueur. Pourquoi cela n'a pas été fait?</p> |
| Josée Benoit | M. Pierre Lessard-Blais | <p>Monsieur,</p> <p>Julien Bélanger, inspecteur du cadre bâti, me harcèle depuis près d'un an et demi. Je sollicite une rencontre avec vous pour avoir votre aide et d'emblée, je suis rabrouée. Est-ce normal? Quels critères un citoyen doit-il remplir pour obtenir le support d'un élu?</p> |
| Julien Brochard | Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) | <p>Une de vos promesses électorales était de revoir les montants admissibles pour le programme d'appui à l'acquisition d'une résidence à Montréal (augmentation de 15 %).</p> <p>Croyez-vous que 15 % soit suffisant selon le marché actuel pour l'Île de Montréal?</p> <p>Aussi, ne pensez-vous pas que la subvention devrait être versée au prorata du prix payé par les nouveaux propriétaires par le biais d'un montant admissible au programme ?</p> <p>Car présentement, la demande de ceux qui ne rencontrent pas le critère du maximum d'achat est automatiquement rejetée du programme d'aide ce qui constitue la majeure partie des demandes.</p> <p>Finalement, une fois les critères ajustés, allez-vous faire en sorte que les demandes faites depuis 2020 (environ le début de la hausse des prix de l'immobilier à Montréal) ou du moins en 2021, soient rétroactives pour formuler une nouvelle demande? car ayant acheté à Montréal (quartier Rosemont) après 2 ans de recherche, nous nous sentons abandonnés par vos belles paroles politiques.</p> |
| Melissa Beaudoin | Tous (M. Alain Vaillancourt) | <p>Pourquoi c'est si important de financer le spvm de façon aussi démesurée alors que ce sont les services sociaux qui sont dans le plus grand besoin de financement, ne serait-il pas plus facile combattre les problèmes auxquels les citoyens font faces en leurs donnant de meilleurs services au lieu de les punir parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement?</p> |

| | | |
|---------------------|--|--|
| Olivia de Varennes | Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) | Le parc canin d'Outremont est un lieu de vie exemplaire où l'on trouve une vraie cohésion sociale. Pour les propriétaires de chiens, il SUITE - s'agit d'un lieu de marche où ils se sentent en sécurité avec leur chien. Alors que le nombre de propriétaires de chien dans la ville augmente, pourquoi vouloir supprimer ce parc qui compte d'ailleurs 80 arbres matures sous le prétexte de faciliter le trafic et de développer l'immobilier dans une zone qui déborde déjà d'immeubles à logements? |
| Aoife Baldwin-Maher | Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) | Will the new metro developments integrate affordable housing? To elaborate, direct access to communal transport is extremely important for people of lower income. Integrating affordable housing into a metro station would create a lot of opportunity for low income communities. |
| Mathew Domoney | Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle) | I've avoided owning a car in Montreal as long as I've been here and I've been very comfortable thanks to our metro and bike lanes. However, recently I got a job that requires me to have a car. I have tried my absolute best to understand the parking restrictions (I am bilingual), but in the few months that I've had this car I've racked up over \$600 in parking fines. While this is a significant amount of money for me, I'm sure that it would be a negligible amount for a lot of residents of this city. I think we should determine these and other traffic violations based on one's income. If not one's income, then at least the year or make of the car being ticketed. This is way things are done in the Scandinavian countries, and I believe it would be an egalitarian, progressive, and lucrative way to update our system.. Would you please consider such a system? Thank you and congratulations on your recent re-election! |
| Paolo Iamonic | Mme Laura Palestini | I'd like to understand why snow removal has not happened in over 1 month in Lasalle. There has been a good accumulation of snow on the streets which has made it very difficult for parking and driving on 2 way streets. The streets look like war zones and has caused multiple accidents already on my street. Please explain what can be done to stop this inconsistency to clear the streets . Please help. |
| Louis Lanthier | Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco) | Quand la ville de Montréal fera t'elle une surveillance de la station Lionel Groulx et de l'état de sécurité des usagers de la stm envers les itinérants présent en permanence à la station ? Je me rend au travail en transport en commun et dès que la nuit tombe la sécurité des gens devient à risque en raison de la présence d'itinérant violant présent dans la station. Ils bloquent les passages, intimident les passagers, etc. Une surveillance supplémentaire devrait être faite en hiver pour assurer la sécurité des usagers et touriste empruntant les transports en commun. |
| Albert Kwan | M. François Limoges (Mme Marie-Andrée Mauger) | De 2018 à 2021, vous avez reçu des plaintes concernant pas moins de 25 000 infractions au règlement de l'arrondissement qui est censé encadrer les modalités de livraison des |

publisacs. Si vous y aviez donné suite avec les amendes prévues dans ce règlement, cela aurait pu générer 100 millions de dollars pour lutter contre ce problème environnemental. **SUITE** - Mais au lieu de cela, vous dites que vous préférez attendre que la Ville-Centre agisse sur le sujet, ce qui est constamment repoussé à plus tard. J'avoue que je ne comprends pas : est-ce que le règlement actuel est en vigueur ou pas, et est-ce qu'une entreprise délinquante est libre de l'ignorer sans subir de conséquences? Merci.

| | | |
|--------------------|---|---|
| Gabrielle Vendette | Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt) | Why isn't it possible to take money from the increase in the policing budget and invest instead in the community sector? Community groups have been asking since 2020 to decrease police funding, and yet the 2022 budget shows another huge increase in funding. Why doesn't the city listen to frontline community workers when they have the experience and the knowledge to know what helps communities? |
| Karine Boyadjian | Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) | Je suis locataire d'un logement, depuis 10 ans, situé sur la rue Saint-Viateur au coeur du mile end. J'ai reçu un avis d'éviction pour travaux majeurs. La crise du logement ainsi que la pandémie sont un obstacle à la relocalisation. La loi actuel autorise les propriétaires a faire des travaux majeurs. La pénurie de main-d'oeuvre et la pénurie des matériaux de construction font en sorte que les travaux peuvent s'étirer sur des années actuellement et nous serons dépossédés de notre logement sans pouvoir y revenir. Qu'entend faire la Ville de Montréal afin d'encadrer ces dépossessions? |
| Sergio Sturino | Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic) | How is it possible that only 1 street every year (now going on 4 yrs) when snow needs to be removed, signs are put up on BOTH sides of my street, & yet EVERY other street the snow removal signs are on one side & then when snow is removed the signs are put on the opposite side?!?!?!? Two years ago I came home at 6pm, I saw that one side of my street was starting to be cleared sign said 7pm-7am. Opposite side sign said 7am-7pm. I figured that the side that was started was being cleared, and that the following day, the opposite side would be cleared. So I parked logically on the opposite side (7am-7pm). I leave my house at 6.45am. HOWEVER, my van & the car of my next door neighbor were both towed. I got a ticket that you can't even see the writing. my neighbor and I did not hear any towing truck horns. Took pictures of this foolish choice to fight my case in court, but finances did not permit me to go to court with proof of other streets ! And signs are still being put up on BOTH SIDES |
| Marie Contente | M. Pierre Lessard-Blais | Please call an urgent borough Council meeting for an immediate policy change concerning Michel Bouvier, my daughter has asked you 5 questions regarding the handicapped parking space and we have various community organizations who agree that the current municipal by-law needs to be changed, so kindly have your administration take action by doing the following:1) stop the root cause of this issue, where tenants are at |

SUITE the mercy of landlords who choose to park on the street, while leaving driveways and garages empty taking up parking spaces from those who do not have the luxury to choose - where to park by imposing resident-only parking stickers on Michel Bouvier,2) make handicapped spaces in front of private homes be eligible only for the applicant of this space. My fragile health with reduced mobility is further being exacerbated everyday that this issue is ongoing, especially during the winter. We have identified the problem and offered plausible solutions, why wait to ratify them ASAP?

N'ayant plus d'autres questions, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la période de questions du public close à 10 h 30. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------|---|---|
| M. Aref Salem | Mme Valérie Plante | Est-ce que l'Administration va rejeter une proposition de fermeture de poste de quartier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de la part du directeur du SPVM? / Est-ce qu'il y aura un moratoire sur les fusions de postes de quartier du SPVM? |
| Mme Chantal Rossi | Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell) | Budget 2022 de la Société de transport de Montréal (STM) – Est-ce que l'Administration peut fournir des exemples de nouvelles sources de revenus envisagées et fera-t-elle appel au gouvernement du Québec? / Questionne les décisions passées notamment l'achat des 300 autobus et l'entretien des garages en lien avec la situation budgétaire actuelle de la STM |
| M. Abdelhaq Sari | M. Alain Vaillancourt | Quelles sont les actions que l'Administration mettra de l'avant pour améliorer la sécurité publique compte tenu de la violence armée qui a cours présentement à Montréal? / Reformule sa question en mettant l'emphase sur les crimes récents touchant les jeunes et les enquêtes qui ne sont pas terminées |
| M. Benoit Langevin | Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco) | Comment l'Administration va résoudre la crise découlant du variant Omicron et les impacts chez les personnes en situation d'itinérance en fonction du budget 2022 qui est présenté / Exprime le souhait que la situation actuelle s'améliore |
| M. Dominic Perri | Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic) | Concernant les investissements nécessaires dans les infrastructures de l'eau, quel est le calendrier de rattrapage préconisé par l'Administration pour la mise à niveau de ces infrastructures et quels seront les impacts? / Quels sont les |

SUITE plans à cet effet et quelles sont les nouvelles sources de financement prévues?

| | | |
|---------------------|---|---|
| Mme Christine Black | Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois (M. Éric Alan Caldwell)) | Explications et justifications demandées à l'Administration concernant le niveau de priorité accordée au projet du centre sportif dans l'arrondissement de Montréal-Nord / Demande un engagement de l'Administration concernant la desserte en transport collectif sur l'axe Henri-Bourassa |
| M. Laurent Desbois | Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier) | Dettes de la Ville – Où trouver 3 milliards \$ d'ici 2027? / |

À 11 h 01,

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Alex Norris

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

| <u>Question de</u> | <u>À</u> | <u>Objet</u> |
|--------------------------|---|--|
| M. Laurent Desbois | Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier) | Dettes de la Ville – Reformule sa question en demandant des pistes de solutions concernant cet enjeu |
| Mme Stephanie Valenzuela | Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger) | Deux ans après avoir ouvert le centre de tri de Lachine, comment expliquer la situation actuelle, plus précisément concernant le taux de rejets de matières recyclables au dépotoir? / Quel est le plan de match de l'Administration pour redresser la situation, et ce, globalement pour le recyclage des matières résiduelles? |
| M. Sonny Moroz | Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) | Questionne les décisions de l'Administration concernant les sommes requises pour aider la construction de logements sociaux et abordables? / L'évaluation foncière étant en hausse d'année en année, comment l'Administration peut-elle repousser des achats dédiés à la construction de ce type de logements? |
| M. Alan DeSousa | Mme Dominique Ollivier | Finances de la Ville et paiement au comptant – Est-ce que l'Administration peut donner plus d'informations concernant un plan de financement de la stratégie du paiement au comptant pour les prochaines années? Par exemple, est-ce qu'il y a d'autres sources de financement? / Questionne la stratégie financière de mettre des sommes en réserve plutôt que de faire des paiements au comptant |

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 11 h 17.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, qui soulève une question de règlement en précisant que les temps de réponse aux questions des membres sont d'une minute et demie et qu'elle souhaite que ce temps de parole soit également respecté par les membres de l'Administration. La présidente du conseil abonde dans ce sens en faisant ce même rappel à tous les membres du conseil. Mme Musau Muele remercie la leader de l'opposition officielle pour son intervention. Puis, elle clôt le débat en souhaitant la collaboration de tous les membres durant les travaux du conseil.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CM22 0001

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 20 janvier 2022, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM22 0002

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 décembre 2021

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 décembre 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 12 janvier 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Ericka Alneus

--- Dépôt d'une réponse de Mme Ericka Alneus à la question de M. Serge Sasseville concernant une demande de justifications sur la diminution de la somme accordée aux organismes culturels en 2022, passant de 35,9 M\$ à 32,9 M\$, selon les chiffres du tableau 82, de la page 163 du Budget 2022.

Par Mme Sophie Mauzerolle

--- Dépôt d'une réponse de Mme Sophie Mauzerolle à la question de M. Dominic Perri concernant le projet de réaménagement de la rue Jean-Talon Est, entre le boulevard Langelier et la rue Viau.

Par Mme Dominique Ollivier

--- Dépôt d'une réponse de Mme Dominique Ollivier à la question de M. Alan DeSousa en lien avec le Budget 2022 et les travaux réalisés en 2021.

8 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CM22 0003

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du budget 2022 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) et du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

M. Pierre Lessard-Blais, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du Budget 2022 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) et du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes comprenant les rapports minoritaires de l'opposition officielle et de l'Association des municipalités de banlieue, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01, 30.02, 80.01 (30.01), 80.01 (30.02) et 80.01 (30.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 30.01, 30.02, 80.01 (30.01), 80.01 (30.02) et 80.01 (30.03).

Un débat s'engage.

À 12 h 36, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal
du 20 janvier 2022
9 h 30**

**Séance tenue le jeudi 20 janvier 2022 – 13 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoît Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauté, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Catherine Clément-Talbot.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT AU PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI) 2022-2031 AFIN DE CRÉER UN PROJET D'INVESTISSEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE SPORTIF DANS L'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD ET D'Y ALLOUER UNE SOMME DE 75 M \$ DE LA CONSEILLÈRE CHRISTINE BLACK, DU CONSEILLER ABDELHAQ SARI ET LA LEADER DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, MME CHANTAL ROSSI AU POINT 30.02

Mme Catherine Clément-Talbot.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

À 13 h 31, le conseil reprend l'étude des points 30.01, 30.02, 80.01 (30.01), 80.01 (30.02) et 80.01 (30.03).

CM22 0004

Adoption du budget 2022 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2058;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

d'adopter le budget 2022 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Benoit Langevin
Mme Stéphanie Valenzuela

de présenter un amendement au point 30.01 présentement à l'étude, accompagné d'un certificat du Trésorier à l'effet de créer un poste budgétaire Crédits pour dépenses contingentes COVID-19 et y allouer une somme de 25 M\$ qui se lit comme suit :

« De créer un poste budgétaire Crédits pour dépenses contingentes COVID-19 dans les dépenses communes du Budget de la Ville de Montréal 2022 et d'y allouer une somme de 25 M\$;

De puiser un montant de 25 M\$ supplémentaires à même le budget des dépenses de fonctionnement 2022 affectées aux services centraux de la Ville de Montréal, qui s'élèvent à 3 021,1 M\$, soit en imposant une contrainte budgétaire de 25 M\$ à l'ensemble des services centraux, en excluant les arrondissements ».

Un débat s'engage sur l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, du conseiller Benoit Langevin et de la conseillère Stéphanie Valenzuela.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie les membres du conseil pour leurs interventions et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, afin qu'il utilise son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur l'amendement de MM. Salem, Langevin et de Mme Valenzuela.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Sasseville, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Côté, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Miranda et Hénault (24)

Votent contre : Mesdames et messieurs Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pausé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini et Sauvé (39)

Résultat : En faveur : 24
Contre : 39

La présidente du conseil déclare l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, du conseiller Benoit Langevin et de la conseillère Stéphanie Valenzuela rejeté à la majorité des voix.

À 12 h 36, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.

À 13 h 31, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 30.01, 30.02, 80.01 (30.01), 80.01 (30.02) et 80.01 (30.03).

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Alba Zuniga Ramos
M. Laurent Desbois

de présenter un amendement au point 30.01 présentement à l'étude, accompagné d'un certificat du Trésorier à l'effet de dédier les sommes nécessaires au Bureau du vérificateur général pour réaliser un audit du rapport préélectoral des finances publiques qui se lit comme suit :

« Attendu que le budget est un document central en démocratie municipale puisqu'il représente les engagements de la Ville envers les citoyens, en plus de définir les priorités et les orientations qui seront données aux prestations de services publics;

Attendu que la capacité du conseil municipal à prendre des décisions éclairées repose sur une bonne compréhension de la situation financière de la Ville et des coûts liés aux programmes, politiques et plans d'action sur lesquels il vote;

Attendu qu'il est dans l'intérêt du public que tous les élus puissent échanger de façon égale des diverses propositions, en disposant des même informations;

Attendu qu'il est dans l'intérêt du public et dans le respect des valeurs d'imputabilité et de transparence qu'un rapport préélectoral sur l'état des finances municipales soit produit afin de permettre aux candidats aux prochaines élections de connaître la situation réelle des finances de la Ville et de prendre des engagements électoraux que la Ville a les moyens de financer;

Attendu que dès le début du mandat de 2017, l'Opposition officielle a demandé que l'Administration dépose un rapport préélectoral audité, sur le modèle des rapports préélectoraux présentés par les autres paliers de gouvernement;

Attendu que, malgré les promesses répétées de l'Administration Plante-Dorais entre 2017 et 2020, la Ville n'a pas été capable de fournir un rapport préélectoral audité en raison du refus de la vérificatrice générale de l'auditer selon les normes de sa profession;

Attendu que, selon la vérificatrice générale, les processus budgétaires de la Ville ne lui permettent pas d'évaluer les hypothèses budgétaires compte tenu qu'elles sont basées sur celles des années précédentes et qu'aucune analyse des écarts entre le réel et le projeté ne sont produites;

Attendu qu'un montant de 900 000 \$ avait été affecté au Bureau de la vérificatrice générale afin d'effectuer l'audit du rapport financier en prévision des élections 2021;

Attendu que, pour qu'un rapport préélectoral audité par la vérificatrice générale soit produit pour la prochaine élection, la Ville doit dès maintenant octroyer des fonds au Bureau de la vérificatrice générale;

Attendu qu'une somme de 250 000 \$ devrait être prévue de façon récurrente dans les années à venir afin de doter le Bureau de la vérificatrice générale des sommes requises;

- il est proposé d'ajouter 250 000 \$ au budget du Bureau du vérificateur général afin de lui permettre de réaliser à terme un audit du rapport préélectoral des finances publiques;
- pour ce faire, il est proposé de puiser un montant de 250 000 \$ supplémentaire à même le budget des dépenses de fonctionnement 2022 affectés aux services centraux de la Ville de Montréal, qui s'élèvent à 3 021,1 M\$, soit en imposant une contrainte budgétaire de 250 000 \$ sur l'ensemble des services centraux, en excluant les arrondissements ».

Un débat s'engage sur l'amendement du maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, M. Alan DeSousa, de la conseillère Alba Zuniga Ramos et du maire de l'arrondissement d'Outremont, M. Laurent Desbois.

La présidente du conseil cède la parole au maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, M. Alan DeSousa, afin qu'il utilise son droit de réplique. M. DeSousa prend la parole et informe les membres du conseil qu'il retire son amendement. La proposition est agréée.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

La présidente du conseil remercie les membres pour leurs interventions et cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

M. Norris soulève une question de privilège à l'égard de certains propos tenus par le conseiller Abdelhaq Sari notamment, ceux concernant le dogmatisme et les mauvaises intentions de l'Administration. La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, considère quant à elle qu'il n'y a aucun propos antiparlementaire dans l'intervention de M. Sari. Le leader de la majorité cite l'article 66 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), à l'effet que les propos relatés précédemment par le conseiller Sari n'étaient pas, selon lui, reliés au point à l'étude, soit le Budget 2022 de la Ville de Montréal.

La présidente du conseil demande au conseiller Abdelhaq Sari de préciser ses propos.

M. Sari apporte quelques clarifications sur son intervention mais réitère le fait qu'il n'est pas rassuré concernant le Budget 2022.

Après avoir pris en délibéré les interventions des leaders et du conseiller Sari, la présidente du conseil juge que l'intervention de M. Sari était dans le cadre du Règlement et de ce fait, elle ne reconnaît pas la question de privilège du leader de la majorité. Cependant, la présidente du conseil adresse une mise en garde à l'endroit du conseiller Sari et l'invite à s'exprimer au nom des citoyens et des citoyennes qu'il représente et à faire preuve d'une certaine réserve dans ses propos. Mme Musau Muele clôt le débat.

La présidente du conseil cède la parole à la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier, afin qu'elle exerce son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur les points 30.01, 30.02, 80.01 (30.01), 80.01 (30.02) et 80.01 (30.03).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauté, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini et Sauvé (39)

Votent contre : Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Sasseville, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Côté, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Miranda et Hénault (25)

Résultat : En faveur : 39
Contre : 25

La présidente du conseil déclare le point 30.01 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.01 1213843024

CM22 0005

Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2060;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

d'adopter le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

Un débat s'engage.

À 12 h 36, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.

À 13 h 31, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 30.01, 30.02, 80.01 (30.01), 80.01 (30.02) et 80.01 (30.03).

Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Christine Black

appuyé par M. Abdelhaq Sari
Mme Chantal Rossi

de présenter un amendement au point 30.02 présentement à l'étude, accompagné d'un certificat du Trésorier à l'effet de créer un projet d'investissement pour la construction d'un centre sportif dans l'arrondissement de Montréal-Nord et d'y allouer une somme de 75 M\$ qui se lit comme suit :

« De créer un projet d'investissement pour la construction d'un centre sportif dans l'arrondissement de Montréal-Nord dans le PDI 2022-2031, et d'y allouer une somme de 5 M\$ en 2022, 15 M\$ en 2023, 20 M\$ en 2024, 20 M\$ en 2025, 15 M\$ en 2026;

De puiser les sommes de 5 M\$ en 2022, de 15 M\$ en 2023, de 20 M\$ en 2024, 20 M\$ en 2025 et 15 M\$ en 2026 dans les sommes du Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif du PDI 2022-2031 ».

Un débat s'engage sur l'amendement de la mairesse de Montréal-Nord, Mme Christine Black, du conseiller Abdelhaq Sari et de la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie les membres pour leurs interventions et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, qui complète la présentation de l'amendement.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur l'amendement de Mme Black, M. Sari et de Mme Rossi.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Sasseville, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Côté, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Miranda et Hénault (24)

Votent contre : Mesdames et messieurs Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauté, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini et Sauvé (39)

Résultat : En faveur : 24
Contre : 39

La présidente du conseil déclare l'amendement de la mairesse de Montréal-Nord, Mme Christine Black, du conseiller Abdelhaq Sari et de la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, rejeté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

La présidente du conseil remercie les membres pour leurs interventions et cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

M. Norris soulève une question de privilège à l'égard de certains propos tenus par le conseiller Abdelhaq Sari notamment, ceux concernant le dogmatisme et les mauvaises intentions de l'Administration. La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, considère quant à elle qu'il n'y a aucun propos antiparlementaire dans l'intervention de M. Sari. Le leader de la majorité cite l'article 66 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), à l'effet que les propos relatés précédemment par le conseiller Sari n'étaient pas, selon lui, reliés au point à l'étude, soit le Budget 2022 de la Ville de Montréal.

La présidente du conseil demande au conseiller Abdelhaq Sari de préciser ses propos.

M. Sari apporte quelques clarifications sur son intervention mais réitère le fait qu'il n'est pas rassuré concernant le Budget 2022.

Après avoir pris en délibéré les interventions des leaders et du conseiller Sari, la présidente du conseil juge que l'intervention de M. Sari était dans le cadre du Règlement et de ce fait, elle ne reconnaît pas la question de privilège du leader de la majorité. Cependant, la présidente du conseil adresse une mise en garde à l'endroit du conseiller Sari et l'invite à s'exprimer au nom des citoyens et des citoyennes qu'il représente et à faire preuve d'une certaine réserve dans ses propos. Mme Musau Muele clôt le débat. La présidente du conseil cède la parole à la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier, afin qu'elle exerce son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur les points 30.01, 30.02, 80.01 (30.01), 80.01 (30.02) et 80.01 (30.03).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pausé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini et Sauvé (39)

Votent contre : Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Sasseville, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Côté, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Miranda et Hénault (25)

Résultat : En faveur : 39
Contre : 25

La présidente du conseil déclare le point 30.02 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.02 1213843020

CM22 0006**Adoption du budget 2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le budget 2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

Un débat s'engage.

À 12 h 36, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.

À 13 h 31, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 30.01, 30.02, 80.01 (30.01), 80.01 (30.02) et 80.01 (30.03).

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil remercie les membres pour leurs interventions et cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

M. Norris soulève une question de privilège à l'égard de certains propos tenus par le conseiller Abdelhaq Sari notamment, ceux concernant le dogmatisme et les mauvaises intentions de l'Administration. La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, considère quant à elle qu'il n'y a aucun propos antiparlementaire dans l'intervention de M. Sari. Le leader de la majorité cite l'article 66 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), à l'effet que les propos relatés précédemment par le conseiller Sari n'étaient pas, selon lui, reliés au point à l'étude, soit le Budget 2022 de la Ville de Montréal.

La présidente du conseil demande au conseiller Abdelhaq Sari de préciser ses propos.

M. Sari apporte quelques clarifications sur son intervention mais réitère le fait qu'il n'est pas rassuré concernant le Budget 2022.

Après avoir pris en délibéré les interventions des leaders et du conseiller Sari, la présidente du conseil juge que l'intervention de M. Sari était dans le cadre du Règlement et de ce fait, elle ne reconnaît pas la question de privilège du leader de la majorité. Cependant, la présidente du conseil adresse une mise en garde à l'endroit du conseiller Sari et l'invite à s'exprimer au nom des citoyens et des citoyennes qu'il représente et à faire preuve d'une certaine réserve dans ses propos. Mme Musau Muele clôt le débat.

La présidente du conseil cède la parole à la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier afin qu'elle exerce son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur les points 30.01, 30.02, 80.01 (30.01), 80.01 (30.02) et 80.01 (30.03).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Puzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini et Sauvé (39)

Votent contre: Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Sasseville, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Côté, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Miranda et Hénault (25)

Résultat: En faveur : 39
Contre : 25

La présidente du conseil déclare le point 80.01 (30.01) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1213843025
80.01 (30.01)

CM22 0007

Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

Un débat s'engage.

À 12 h 36, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.

À 13 h 31, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 30.01, 30.02, 80.01 (30.01), 80.01 (30.02) et 80.01 (30.03).

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil remercie les membres pour leurs interventions et cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

M. Norris soulève une question de privilège à l'égard de certains propos tenus par le conseiller Abdelhaq Sari notamment, ceux concernant le dogmatisme et les mauvaises intentions de l'Administration. La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, considère quant à elle qu'il n'y a aucun propos antiparlementaire dans l'intervention de M. Sari. Le leader de la majorité cite l'article 66 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), à l'effet que les propos relatés précédemment par le conseiller Sari n'étaient pas, selon lui, reliés au point à l'étude, soit le Budget 2022 de la Ville de Montréal.

La présidente du conseil demande au conseiller Abdelhaq Sari de préciser ses propos.

M. Sari apporte quelques clarifications sur son intervention mais réitère le fait qu'il n'est pas rassuré concernant le Budget 2022.

Après avoir pris en délibéré les interventions des leaders et du conseiller Sari, la présidente du conseil juge que l'intervention de M. Sari était dans le cadre du Règlement et de ce fait, elle ne reconnaît pas la question de privilège du leader de la majorité. Cependant, la présidente du conseil adresse une mise en garde à l'endroit du conseiller Sari et l'invite à s'exprimer au nom des citoyens et des citoyennes qu'il représente et à faire preuve d'une certaine réserve dans ses propos. Mme Musau Muele clôt le débat.

La présidente du conseil cède la parole à la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier, afin qu'elle exerce son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur les points 30.01, 30.02, 80.01 (30.01), 80.01 (30.02) et 80.01 (30.03).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauté, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini et Sauvé (39)

Votent contre: Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Sasseville, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Côté, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Miranda et Hénault (25)

Résultat: En faveur : 39
Contre : 25

La présidente du conseil déclare le point 80.01 (30.02) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

80.01 1213843021 (30.02)

CM22 0008

Adoption du budget 2022 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2022 de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

À 12 h 36, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.

À 13 h 31, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 30.01, 30.02, 80.01 (30.01), 80.01 (30.02) et 80.01 (30.03).

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil remercie les membres pour leurs interventions et cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

M. Norris soulève une question de privilège à l'égard de certains propos tenus par le conseiller Abdelhaq Sari notamment, ceux concernant le dogmatisme et les mauvaises intentions de l'Administration. La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, considère quant à elle qu'il n'y a aucun propos antiparlementaire dans l'intervention de M. Sari. Le leader de la majorité cite l'article 66 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), à l'effet que les propos relatés précédemment par le conseiller Sari n'étaient pas, selon lui, reliés au point à l'étude, soit le Budget 2022 de la Ville de Montréal.

La présidente du conseil demande au conseiller Abdelhaq Sari de préciser ses propos.

M. Sari apporte quelques clarifications sur son intervention mais réitère le fait qu'il n'est pas rassuré concernant le Budget 2022.

Après avoir pris en délibéré les interventions des leaders et du conseiller Sari, la présidente du conseil juge que l'intervention de M. Sari était dans le cadre du Règlement et de ce fait, elle ne reconnaît pas la question de privilège du leader de la majorité. Cependant, la présidente du conseil adresse une mise en garde à l'endroit du conseiller Sari et l'invite à s'exprimer au nom des citoyens et des citoyennes qu'il représente et à faire preuve d'une certaine réserve dans ses propos. Mme Musau Muele clôt le débat.

La présidente du conseil cède la parole à la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier, afin qu'elle exerce son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur les points 30.01, 30.02, 80.01 (30.01), 80.01 (30.02) et 80.01 (30.03).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Puzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini et Sauvé (39)

Votent contre: Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Sasseville, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Côté, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Miranda et Hénault (25)

Résultat: En faveur : 39
Contre : 25

La présidente du conseil déclare le point 80.01 (30.03) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

80.01 1213843023 (30.03)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.04) à 80.01 (30.08) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0009

Adoption du programme d'immobilisations 2022-2031 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le programme d'immobilisations 2022-2031 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil

M. Stéphane Côté
Mme Mary Deros
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Angela Gentile
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari
M. Serge Sasseville
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

80.01 1213843022 (30.04)

CM22 0010

Approbation du budget 2022 du Bureau du taxi de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2022 du Bureau du taxi de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1210310005 (30.05)

CM22 0011

Approbation du budget 2022 du Conseil des arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2022 du Conseil des Arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1210310006 (30.06)

CM22 0012

Approbation du budget 2022 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2022 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1210310007 (30.07)

CM22 0013

Approbation du budget 2022 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2022 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1210310008 (30.08)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.09) à 80.01 (30.11) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0014**Approbation du budget 2022 de la Société du parc Jean-Drapeau**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2022 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1210310009 (30.09)

CM22 0015**Approbation des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2022 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les contributions financières suivantes, tel qu'indiquées :

- 1- de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2022 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

| | |
|--|----------------|
| Agence régionale de transport métropolitain | 628 153 300 \$ |
| Conseil des arts | 20 835 700 \$ |
| Société du parc Jean-Drapeau | 15 808 900 \$ |
| Office municipal d'habitation de Montréal | 550 000 \$ |
| Corporation d'habitation Jeanne-Mance | 12 000 \$ |
| Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal | 12 149 200 \$ |

- 2- de verser une somme maximale de 19 100 000 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain afin d'offrir une tarification réduite aux personnes âgées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 dans le cadre de l'entente prévue en fonction de la facturation émise;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1213843027 (30.10)

CM22 0016

Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2022 et du PDI 2022-2031 pour l'exercice financier 2022 (volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 janvier 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2022 et du PDI 2022-2031 pour l'exercice financier 2022 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

80.01 1210310012 (30.11)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.03 à 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0017

Approbation du budget 2022 de la Corporation Anjou 80

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2072;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le budget 2022 de la Corporation Anjou 80.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1210310003

CM22 0018

Approbation du budget 2022 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2073;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le budget 2022 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1210310004

CM22 0019

Approbation du budget 2022 de l'Agence de mobilité durable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2079;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le budget 2022 de l'Agence de mobilité durable.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1210310010

CM22 0020

Approbation des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2022 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2070;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver les contributions financières suivantes, telles qu'indiquées :

- 1- de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2022 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et à l'organisme suivant :

| | |
|---|---------------|
| Communauté métropolitaine de Montréal | 31 059 500 \$ |
| Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal | 9 130 600 \$ |

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1213843026

CM22 0021

Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2022 et du PDI 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2022 par sa résolution CE22 0071;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2022 et du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 pour l'exercice financier 2022 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.07 1210310011

Avant de lever l'assemblée, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, prend la parole pour remercier le public pour sa participation ainsi que l'ensemble des personnes élues qui ont pris part à cet exercice budgétaire complexe et fort important. Elle salue le travail des équipes du Service du greffe et du soutien technique qui assurent la tenue des assemblées du conseil.

À 16 h 54, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE